

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INQUIÉTUDE DES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE L'INCAPACITÉ DE LA MARINE CANADIENNE EN MATIÈRE DE DÉFENSE ASM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. La présence, aujourd'hui, à Ottawa, d'un si grand nombre d'officiers supérieurs de la Marine américaine, traduit-elle l'inquiétude profonde et compréhensible des États-Unis à l'égard de l'incapacité croissante de la marine canadienne à assumer des responsabilités continentales de défense anti-sous-marine?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député admettra, j'en suis sûr, que la question n'est pas acceptable sous cette forme.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LE SUPPLÉMENT DU REVENU GARANTI—L'INDEMNITÉ ACCORDÉE AUX MINEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je ne l'en ai prévenu qu'en arrivant ici. Pour mettre les choses au point, le ministre voudrait-il nous dire si la petite indemnité qu'ont reçue les mineurs de fond de la *Dominion Coal Company* et de ses succursales, en Nouvelle-Écosse, sera considérée comme un revenu dans le calcul du montant payable en vertu du revenu supplémentaire garanti?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le montant du revenu supplémentaire garanti relève de la décision du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je considérerai la question du député comme préavis et lui fournirai une réponse cet après-midi.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'ayant informé que la chose relève du ministère du Revenu national, j'espère que le ministre sera en mesure de me fournir cette réponse.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA CRÉATION PROJÉTÉE D'UN CONSEIL PROVINCIAL DES PORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des [L'hon. M. Pickersgill.]

Transports s'il est au courant d'un bill que le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté hier à l'Assemblée législative en vue de la création d'un Conseil des ports provinciaux, qui veillerait au fonctionnement, à l'entretien et à l'aménagement des ports, en particulier dans les basses terres du continent et, si oui, le ministre songe-t-il à considérer ce bill dans la perspective du dommage qu'il pourrait causer à la mise en valeur éventuelle des ports du Nord?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait des instances et des propositions au ministre, et la question me semble irrégulière.

M. Howard: Ce n'était pas mon intention, monsieur l'Orateur. Je devrais peut-être demander simplement au ministre s'il a entendu parler de la présentation d'un tel bill et s'il se propose d'agir en conséquence.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai appris par les journaux et par un compte rendu que j'ai reçu de l'administrateur du port de Vancouver qu'un bill comptant 36 articles, destiné à créer une Commission portuaire de la Colombie-Britannique, avait été présenté hier à l'Assemblée législative de cette province par le procureur général. On m'a aussi fait part de certaines allégations de ce dernier qui ne se rattachent pas du tout, autant que je puisse en juger, aux faits qui m'ont été signalés. Il a, paraît-il, laissé entendre que le gouvernement de la Colombie-Britannique doit prendre cette initiative parce que le gouvernement fédéral ne s'acquitte pas de ses responsabilités dans le port de Vancouver. Cette déclaration n'est pas vraie et elle me répugne énormément. Les gouvernements provinciaux doivent s'acquitter, aux termes de la constitution, de certaines fonctions qui devraient exiger tout leur temps.

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être pourrais-je dire après coup que la question et la réponse semblent être contraires au Règlement. Les députés ne devraient pas poser, pendant cette période, des questions concernant les mesures législatives provinciales, car s'ils prennent l'habitude quotidienne de parler de mesures présentées dans les assemblées législatives provinciales, ils utiliseront la majeure partie du temps réservé aux questions. Je donne la parole au député de Trois-Rivières.

M. Howard: Me permet-on de poser une petite question complémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai donné la parole au député de Trois-Rivières.